



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 mai 2023

Le 4 mai 2023 à 18h30, à Gagnac-sur-Garonne, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient Présents : Patrick BERGOUGNOUX, Thierry CASTELLA, Guy CAUQUIL, Gilles CHARLAS, Marie DUCOS, Ana FELDMAN, Marc LEBARILIER, Henri PEYRAS, Krista ROUTABOUL, Michel SIMON, Virginie SIRI, Angèle SOUROU, Valérie VENZAC.

Procurations : Sabine DUPLAN à Gilles CHARLAS, Stéphane FLEURY à Virginie SIRI, Véronique LAVERROUX à Valérie VENZAC, Gaëlle RATIE à Michel SIMON, Françoise TRUC à Patrick BERGOUGNOUX.

Absents : Eric CHOLOT, Olivier GAU, Vanessa FRAYCINET, Régis GRIMAL, Djamel YAKOUBI.

Secrétaire de séance : Valérie VENZAC

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie VENZAC est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2023
- Délibération à l'ordre du jour :

Rapporteur : M. Patrick BERGOUGNOUX, 1^{er} Adjoint aux Finances
2023-35 A annule et remplace Emprunt Agence France Locale

OBJET : Annule et remplace Emprunt Agence France Locale

Patrick BERGOUGNOUX, 1^{er} Adjoint délégué aux finances :

RAPPELLE que pour procéder aux investissements de l'exercice 2023, il est opportun de recourir à un prêt long terme d'un montant de 1 000 000 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser M. Michel SIMON, Maire de Gagnac sur Garonne, à signer le contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du crédit avec phase de mobilisation

Un Crédit à Phase de Mobilisation est souscrit auprès l'Agence France Locale dans les conditions suivantes :

- Montant maximum du Crédit : 1 000 000 EUR (Un million d'Euros)
- Durée Totale : 27 ans
- Frais de dossier : **Néant**

- Commission d'engagement : **Néant**

1. Phase de Mobilisation

- Date de Début de Phase de Mobilisation : 30/05/2023

- Date de Fin de Phase de Mobilisation : 20/05/2025

- Durée : **2 ans**

- Taux d'Intérêt : Euribor 3 Mois auquel s'ajoute une marge de **0,25%**

(Euribor 3 Mois non plafonné)

- Fréquence de paiement des intérêts : **Trimestrielle**

- Base de calcul des Intérêts : exact/360

2. Phase de Consolidation (Amortissement)

- Date de Début de Phase de Consolidation : 20/05/2025

- Date de Remboursement Final : 20/05/2050

- Durée Totale : **25 ans**

- Taux Fixe : **4,05%**

- Mode d'amortissement : Echéances constantes annuelles

- Base de calcul : Base 30/360

- Annuité : **EUR 64 350,70**

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. Michel SIMON, Maire de Gagnac sur Garonne est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Gagnac sur Garonne, le 4/05/2023

M. Le Maire,

Michel SIMON.

Le représentant de la Collectivité

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire

de cet acte compte tenu de sa publication le 04 /05/2023
et de sa transmission en Préfecture.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.